



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réserve
au
Moniteur
belge



25043131

17 MARS 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0403 316 397**

Nom

(en entier) : **Veolia Environmental Services Belux**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Poincaré 78-79, 1060 Saint-Gilles**

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs (RH) - Pouvoirs

Extrait des décisions écrites prises par les administrateurs à l'unanimité en date du 17/02/2025.

(...)

2.1 Délégation de pouvoirs (RH)

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'autoriser les délégations de pouvoirs suivantes, avec pouvoir de substitution, qui seront, à leur tour, publiées aux Annexes du Moniteur belge:

Madame Marie KOKOT, Chief Human Resources Officer (CHRO) Veolia Belux, pourra, agissant individuellement et avoir pouvoir de substitution/sous-délégation:

- (i) En ce qui concerne les relations individuelles du travail, rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte qui se rapporte à la suspension et la cessation de contrats de travail et/ou au pouvoir disciplinaire, en ce compris la rupture pour motif grave ;
- (ii) En ce qui concerne les relations collectives du travail rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte se rapportant à la concertation sociale et la fixation des conditions collectives de travail (CCT, règlement de travail, etc.) ;
- (iii) Représenter la Société auprès des différentes instances compétentes en matière sociale et négocier, conclure, poser et/ou signer tout acte, au nom et pour le compte de la Société, avec ces instances ;
- (iv) Représenter la société en justice, que ce soit en qualité de défenderesse, demanderesse ou partie intervenante, dans le cadre de tout litige concernant des contestations relatives au droit du travail et/ou au droit de la sécurité sociale.

2.2 Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'Administration décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Aylin Cebbar, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Pour extrait conforme,

B-docs SRL,
Représentée par Hanane Mejdoubi
Mandataire spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).